

## Le conseil municipal s'est réuni le 12 décembre 2012

### GARANTIES SANTE-PREVOYANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1) **D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

- **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;

2) **D'ACCORDER** cette participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

#### **A) LE RISQUE SANTE**

<b>Assuré</b>	<b>Adulte à charge</b>	<b>Enfant à charge</b>
<b>20 €/mois</b>	<b>5 €/mois</b>	<b>5 €/enfant/mois</b>
<b>240 €/an</b>	<b>60 €/an</b>	<b>---</b>

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail de l'agent et indexés sur le plafond mensuel de la sécurité sociale.

#### **B) LE RISQUE PREVOYANCE**

**Le montant forfaitaire de participation par agent sera de : 10 €/mois soit 120 €/an** dans la limite de la cotisation réelle de l'agent.

### **PRIME DE FIN D'ANNEE**

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer une prime de fin d'année d'un montant de 400 € à l'agent contractuel CAE-CUI.

### **EMPLOIS D'AVENIR**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la possibilité, pour la commune, de recruter en 2013 des emplois d'avenir pour des travaux d'espace verts et/ou de secrétariat à la mairie de Stutzheim-Offenheim. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **CONVENTIONS CHAMPS D'ESCALE**

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention entre la commune et les champs d'escale à propos de la mise à disposition d'un agent, de locaux et de terrains.

**FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ACKERLAND ET DU  
KOCHERSBERG  
ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Election des 3 conseillers titulaires :**

- |   |         |
|---|---------|
| ▪ Monsieur Jean-Charles LAMBERT :       | 11 voix |
| ▪ Madame Marie-Hélène HOH :             | 11 voix |
| ▪ Madame LEMMEL-FIEDERER Marie-Claude : | 11 voix |

**Election des 3 conseillers suppléants :**

- |                                |         |
|--------------------------------|---------|
| ▪ Madame Françoise GARNIER :   | 11 voix |
| ▪ Madame Gabrielle KERMARREC : | 11 voix |
| ▪ Madame Andrée VOITURIER :    | 11 voix |

**AVENANT AU MARCHE DES TRAVAUX MAIRIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 11 219,68 € T pour l'aménagement d'une salle du conseil municipal au rez-de-chaussée de la mairie.

**OPERATION D'AMENAGEMENT ENTREE DE STUTZHEIM**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire une demande au Scoters pour une prise en compte globale du pourcentage du nombre de logements réservés à l'habitat intermédiaire ou de logements aidés sur les terrains dont l'aménagement est prévu à partir de 2013 à l'entrée de Stutzheim.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.